

## CONSEILS D'UTILISATION

### AVANT

- Vérifier que l'emballage ait été correctement assemblé
- Poser l'emballage sur une surface plane et rigide, à l'abri de la chaleur, dans un endroit ventilé.

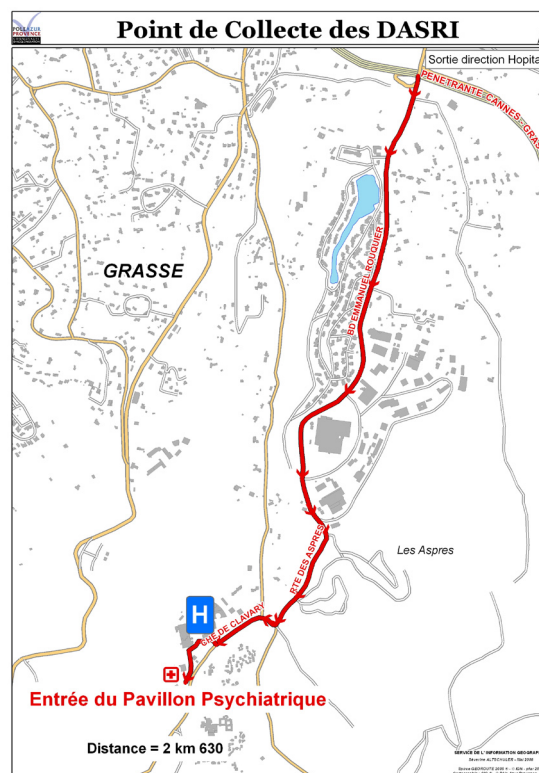
### PENDANT

- Ne jamais laisser l'emballage à portée des enfants (avant utilisation)
- Ne pas forcer pour introduire un déchet
- Ne jamais introduire tout ou partie de la main dans l'emballage (pendant utilisation)
- Vérifier visuellement que les déchets sont bien tombés au fond de la boîte
- Introduire les déchets piquants, coupants, tranchants, par la partie dangereuse en premier (visuel)
  - Respecter le niveau de remplissage
  - Activer la fermeture temporaire après chaque usage

### APRES

- L'emballage est plein lorsque la limite de remplissage est atteinte (après utilisation)
  - Activer la fermeture définitive
- Assurez-vous de la présence du code sur la boîte avant de réaliser votre dépôt au Point CONTAINOR®

**ATTENTION :**  
**NE JAMAIS RECAPUCHONNER**  
**UNE AIGUILLE !**



**Centre hospitalier de Grasse**  
Entrée Pavillon psychiatrique  
Chemin de Clavary  
06130 Grasse



Pôle Azur Provence - 57 av Pierre Sémard  
BP 91015 - 06131 Grasse cedex  
[www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com)  
04.97.05.22.00

Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence  
**Collecte de déchets de soins**  
**(DASRI)**



**Vous êtes en**

**auto-traitement?**

**Vous avez besoin d'éliminer vos seringues, aiguilles,  
et autres déchets médicaux ?  
Contactez votre communauté d'agglomération**



# Pourquoi collecter les DASRI ?

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

## Qu'est ce qu'un déchet de soin à risque infectieux ?

- déchets piquants, coupants, tranchants  
(aiguilles, seringues)
- déchets mous  
(bandelettes, cotons / compresses souillées)

## Pourquoi trier les DASRI ?

Les DASRI sont susceptibles de présenter des risques sanitaires et de contagion pour les personnes concernées, leur entourage direct, et plus largement, les agents de collecte et les usagers de la voie publique. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas les jeter dans la poubelle traditionnelle.

## Que dit la loi ?

L'article R 1335.2 du code de santé publique énonce que «toute personne qui produit des déchets de soins à risques infectieux (DASRI) est tenue de les éliminer». Le décret N° 97-1048 du 6 novembre 1997 impose un tri, une collecte et une destruction spécifique de ces déchets.

Afin de vous permettre d'éliminer vos DASRI en toute simplicité et en parfaite sécurité, le Pôle Azur Provence a mis en place un point de collecte (point CONTAINOR®).

**Ce service est GRATUITEMENT mis à disposition pour les patients en auto-traitement du territoire de la communauté d'agglomération.**

# S'engager dans une démarche citoyenne

## Mode d'emploi

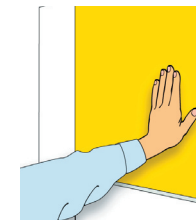
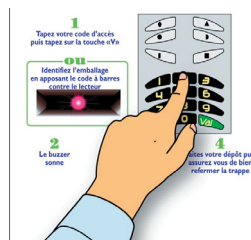
1 Retirer gratuitement auprès de votre pharmacien, votre code d'accès ainsi que votre boîte



Déposer vos DASRI dans la boîte. Apporter la boîte une fois remplie ou à la fin du traitement au Point CONTAINOR® (cf. plan page suivante)



3



Taper votre code d'accès. Dès que le code est identifié, le buzzer sonne, ouvrez la trappe. Déposez votre boîte et refermez la porte.

4



Récupérez votre ticket justificatif, il vous permettra de retirer votre prochain kit.

Grâce à vous, ces déchets médicaux seront collectés conformément à la réglementation puis orientés vers un centre de traitement approprié.